

Séance du 22 novembre 2024

Délibération n°5

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 14 Novembre 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le 22 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, Mme Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES et Mme Améline PICHON ayant donné procuration à M. Eric CEYTE

Absent † M. Serge GIDON

Mme Louisette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET POLE MEDICAL / COMMUNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2024 approuvant le Budget Primitif,

Madame le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le budget Pôle médical présente des dépenses d'investissement (travaux ascenseur) et de fonctionnement (charges locatives) imprévus.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparait nécessaire de procéder à des modifications de crédits au budget annexe Pôle Médical comme suit :

43165	COMMUNE DE ROSIERES	DM n°1 2024
Code INSEE	Pôle médical	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REGUL FCTVA ET CHARGES LOCATIVES

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-814 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-744 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	719,67 €
R-74748 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 880,33 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 600,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	6 600,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	499,72 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	499,72 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	499,72 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	499,72 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	499,72 €	0,00 €	499,72 €
Total Général		7 099,72 €		7 099,72 €

Le budget de la Commune doit intégrer la nouvelle subvention au budget annexe Pôle Médical et régulariser des charges financières correspondant à l'emprunt EPF. Il convient de procéder à des modifications de crédits au budget Commune comme suit :

43165 Code INSEE	COMMUNE DE ROSIERES Budget communal	DM n°2 2024
---------------------	----------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
REGULARISATION CHARGES FINANCIERES ET SUBVENTION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	6 614,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 614,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0,00 €	5 830,33 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 830,33 €	0,00 €	0,00 €
D-8688 : Autres charges financières	0,00 €	734,32 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	734,32 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 614,65 €	6 614,65 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme,

Fanny SABATIER
Maire




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

AR Prefecture

043-214301657-20241122-DB2024112205-DE
Reçu le 25/11/2024